

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université de Poitiers,

Vu les propositions de la Vice-présidente Formation, Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

DATE DE LA 13/01/2020 CFVU

CFVU N°	THEMATIQUE	OBJET	UFR concernée	MESURE PROPOSEE A LA DELIBERATION	DEBUT D'APPLICATION DE LA MESURE	FIN DE LA MESURE	PRESENTS OU REPRESENTES	DELIBERATION CFVU	OBSERVATION
CFVU_20200 113_01	APPEL A PROJET	Appels à projets Région 2020 - Volet Vie Etudiante et Volet Enseignement supérieur	UNIVERSITE	Dans le cadre de l'appel à projets Région 2020 Enseignement supérieur et vie étudiante, la Commission Formation et Vie Universitaire de Poitiers, réunie ce jour, donne un avis favorable au dépôt auprès de la Région de l'ensemble des projets répertoriés cidessous.  Les porteurs des projets devront transmettre à la Région les attestations de cofinancement avant le 15 mars 2019  Pour le volet enseignement supérieur :  • Data challenge by IRIAF  • FRUIT – Formation aux bons Réflexes dans les Usages de la cybersécuriTé, IRIAF  • Clinique Juridique de Poitiers (CIP), UFR Droit et Sciences Sociales  • Mobilité effecTive ou Virtuelle Européenne et Régionale (MOTIVER)  • Pour un accès libre et innovant de logiclels professionnels, IUT 16  • Analyse de polluants à l'état de traces (ANAPOLTRACE), UFR SFA  • Implantation de Numérilabs, secteur A, campus de Poitiers, SCD  Pour le volet Vie étudiante :  • Chorale Universitaire en Charente / Atelier de pratiques vocales : musiques du monde et musiques actuelles, INSPE  • Bienvenue dans les Campus Interculturels du Nord de la Nouvelle Aquitaine (CAMPINIQ), DRI  • Travail en groupe, lieux de vie et espaces d'étude accueillants, SCD  • Serious Escape Game (SEGam, Pôle handicap  • Aménagement espaces mixtes, UFR SHA	Date de dépôt des projets sur la plateforme régionale.		22	Pour à l'unanimité des présents	La mesure esi adoptée.

A Poitiers, le 13 janvier 2020 La Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,

Virginie LAVAL